



Concours droit-économie-gestion de l'ENS Rennes

Annales 2015 **de l'épreuve orale d'admission** **« Entretien »**

(1 sujet par page)

2e partie

Le spectre d'Ebola rôde désormais dans nos contrées. Tant que l'épidémie restait confinée en Sierra Leone, au Liberia ou en Guinée, l'émotion suscitée en Occident demeurait limitée. Et, corrélativement, la mobilisation pour aider ces pays très pauvres à maîtriser le fléau restait faible, les laissant se débrouiller dans un désarroi sans nom. Mais avec les premiers cas apparus en Espagne ou aux Etats-Unis, le branlé-bas de combat est devenu général.

Cette épidémie rappelle une leçon trop oubliée : si, au sein d'une collectivité humaine, on ne fait pas ce qu'il faut pour permettre aux pauvres d'avoir des conditions de vie décentes et pour les soigner, les riches risquent, eux aussi, de tomber plus souvent et plus gravement malades. Certes, partout dans le monde, riches et pauvres habitent rarement aux mêmes endroits, mais il leur arrive de se croiser. Ne serait-ce que parce que les pauvres travaillent généralement, d'une façon ou d'une autre, pour le compte des riches. Bref, la santé est ce que les économistes appellent un bien public qui nécessite une action publique forte pour être préservé.

(---/---)

(---/---)

Nous en avons perdu la mémoire, mais nous avons nous aussi connu dans un passé qui n'est pas si ancien des épisodes de ce type. Le roman de Giono *Le hussard sur le toit* avait

ainsi pour cadre une grave épidémie de choléra qui avait dévasté la Provence dans les années 1830. Et *La peste* de Camus se déroulait sur fond d'une épidémie qui avait touché Alger et Oran en 1945, dans ce qui était encore à l'époque « l'Algérie française ». Ce n'est guère que pendant les Trente Glorieuses, avec le logement social, le tout-à-l'égout, les différentes formes de revenu minimum et, bien sûr, l'assurance maladie, que ces grandes épidémies avaient provisoirement disparu de notre paysage.

Mais c'était compter sans la mondialisation et ses échanges croissants.

Ce qui avait longtemps été vrai seulement au sein de sociétés localisées l'est devenu à l'échelle de la planète tout entière : si les riches des pays riches n'acceptent pas de payer pour que les pauvres des pays pauvres aient eux aussi des conditions de vie décentes et les moyens de se soigner, ils courent un risque sérieux de tomber malades. Après le Sras (syndrome respiratoire aigu sévère) en 2003, l'épidémie actuelle d'Ebola le confirme.

Bref, comme on commence enfin à le mesurer aussi à propos du changement climatique, il est plus que temps de se rendre compte que nous sommes tous les habitants d'un seul et même village planétaire ! ■

Quelle que fût la contestation portée par la pensée contre-révolutionnaire contre les « nouveaux Français », les institutions de la République ont montré leur efficacité pour intégrer les enfants des immigrés, comme le montre tragiquement l'expérience de la guerre de 1914-18. Les enfants des immigrés, sinon les immigrés eux-mêmes, devenus citoyens français, ont combattu avec les autres et comme les autres. On a vu après la guerre dans les maisons des sidérurgistes italiens ou d'origine italienne, installés en Lorraine, ou dans celles des mineurs polonais du Nord, les médailles militaires accrochées au mur avec les photographies des fils, de nationalité française, qui avaient perdu leur vie dans les tranchées⁽²⁾. C'est bien au nom de la citoyenneté individuelle et grâce à l'action de l'École et des autres institutions nationales que la population d'origine étrangère a formé la population française d'aujourd'hui : on estime aujourd'hui à plus de 18 millions les Français qui ont au moins un grand-parent né étranger.

Pays d'immigration depuis le XIX^e siècle, la France a bénéficié, de génération en génération, d'un apport de main-d'œuvre grâce à l'arrivée sur son territoire de populations adultes qui ont contribué au développement de son économie. Dans un pays de faible natalité jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, la participation des migrants a été nécessaire. Lorsque la main-d'œuvre locale est trop peu nombreuse ou qu'elle refuse d'occuper les postes de travail durs et peu qualifiés qui sont indispensables à la vie sociale, l'immigration devient une nécessité. La sidérurgie lorraine a été exploitée par une main-d'œuvre qui était formée, grossièrement, pour un tiers de paysans locaux, pour un tiers de migrants italiens et pour un autre tiers de migrants venus de Pologne. Les Polonais et les Belges furent tout aussi nécessaires à la production de charbon dans les mines du Nord. Les pays qui furent créés par des Européens, en Amérique du Nord et du Sud, le savent bien : l'Argentine, le Brésil ou le Canada, par exemple, ont adopté des politiques volontaristes pour favoriser la venue de populations nouvelles. Les migrants sont normalement jeunes et entreprenants, plus jeunes et plus entreprenants que la population dont ils sont issus, plus jeunes et plus entreprenants que la population du pays d'installation. Et les exemples ne manquent pas des gloires

de la vie française qui furent des migrants ou des descendants de migrants et qui symbolisent l'apport des « nouveaux Français », dans la vie politique, jusqu'à notre actuel Premier ministre ou la maire de Paris, dans la vie sportive (les footballeurs Kopa, Zidane ou Benzéma, pour citer les plus populaires) et dans la vie intellectuelle ou artistique, tels, dans des ordres très différents, Émile Zola, Yves Montand ou François Cheng.

Il n'est pas douteux que les migrants furent, en France comme dans les autres pays démocratiques, l'un des facteurs du développement politique, culturel et économique. Pour parler le langage des économistes classiques qui l'ont théorisé depuis longtemps, « Il n'est de richesses que d'hommes ».

Cet emballement médiatique, populaire et planétaire, autour de la Coupe du monde de football, on a beau s'y être habitué, cela ne laisse pas de surprendre. Tant de passion, d'enthousiasme, de colère, de larmes parfois, pour vingt-deux jeunes hommes qui tapent dans un ballon ! Ou plutôt pour onze, puisque les spectateurs sont presque tous des *supporters*, comme ils s'appellent eux-mêmes, qui ne s'enflamment guère que pour leur propre équipe... Patriotisme ? Nationalisme ? Chauvinisme ? Un peu de tout cela sans doute, et d'autant plus étonnant, dans nos pays, que ces passions cocardières sont ordinairement peu vivaces.

Ce patriotisme n'a rien de choquant, bien au contraire. Mais pourquoi faut-il qu'il ne s'exprime joyeusement qu'autour de compétitions sportives, et footballistiques en particulier ? Les Français ne sauraient-ils plus communier que dans le spectacle et le dérisoire ? Voyez comme ils grognent, depuis des années, sur tous les sujets, comme ils protestent, contestent, freinent des quatre fers, comme ils ont vite fait de moquer leurs dirigeants, de quelque bord qu'ils soient, de dénigrer leur propre pays, comme ils s'enfoncent dans le pessimisme, la rancœur, le découragement... Et soudain : « *Buuut!* » Un certain ballon a franchi une certaine ligne. Tout semble oublié : il n'y a plus que la joie et la fierté, disent-ils, d'être français... C'est mieux que rien ? Peut-être. Mais ce contraste n'en souligne que plus cruellement le triste état psychologique de notre nation. Les Français supportent (au vrai sens du mot) de

moins en moins leur pays, dont ils ne cessent de se plaindre. Ils se consolent en *supportant* (au sens que ce verbe a en anglais : barbarisme, si fréquent que presque plus personne ne semble le percevoir) leur équipe. C'est vrai dans d'autres pays ? Certes. Et parfois, en France même, pour d'autres équipes que la nôtre. Voyez le sans-gêne, l'autre nuit, de ceux qui nous empêchaient de dormir en célébrant si bruyamment la victoire de leur pays d'origine ou de cœur (l'Algérie avait gagné contre la Russie)... Mais on ne s'étonnera pas que le sort de la France m'importe davantage que celui d'autres pays, et son destin réel – économique, social, politique – plus que les succès ou les échecs de son équipe de football.

Or ce destin passe par l'Europe, d'évidence ; et voilà que l'euroscpticisme devient presque aussi fort, dans nos pays, que le chauvinisme footballistique ! Comparez la place respective que nos chaînes de télévision accordèrent à un match médiocre (0-0 entre la France et l'Équateur) et au renouvellement pour cinq ans des institutions européennes (nouveau Parlement, nouvelle Commission, nouveau président, en l'occurrence M. Juncker). Quel contraste, quant aux retombées médiatiques, entre les deux événements ! Des heures de commentaires et de débats sur le premier. Presque rien sur le second. Celui-là sera pourtant vite oublié, que nos footballeurs gagnent ou perdent leurs prochains matches, quand celui-ci, même s'il ne suscite guère l'enthousiasme, hélas, conditionne au moins partiellement notre avenir, donc aussi celui de nos enfants

Mourir pour la France ? J'espère en être capable, s'il le fallait. Je ne me sens pas moins patriote qu'un autre. Mais la patrie qui m'importe le plus, aujourd'hui, n'a pas d'équipe de football. Son hymne, qui est pourtant le plus beau du monde, ne résonne dans aucun stade. Oui, décidément, je suis souverainiste : je me bats pour la souveraineté du peuple européen. ■

Abolir les rentes et casser les monopoles des professions réglementées : c'était l'objectif affiché par Arnaud Montebourg avant son départ du gouvernement. Il promettait grâce à cela de « restituer l'équivalent de 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français ».

Une vieille antienne

L'abolition des privilèges de ces professions, dont certains remontent à l'Ancien Régime, est toutefois une vieille antienne. En 1960 déjà, le fameux rapport Rueff-Armand proposait peu ou prou la même chose. Il était tombé aux oubliettes : Charles de Gaulle, alors président de la République, ne souhaitait pas se mettre à dos ces puissants lobbies. Rendre la France plus compétitive, c'était également l'objet du rapport Attali commandé par Nicolas Sarkozy en 2008. Il s'attaquait lui aussi en particulier à la question des professions réglementées. Devant la réaction épidermique des taxis, épargnés par la réforme qui s'annonce, l'exécutif n'avait pas osé lancer le mouvement de libéralisation tant attendu, notamment par Bruxelles.

Depuis plusieurs années, la Commission européenne ne cesse en effet de réclamer ce genre de réformes de « structure » en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie française. Cette fois, les choses semblaient différentes. La pression européenne en faveur de réformes structurelles s'est encore accrue, et promettre 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français en s'attaquant aux privilégiés était a priori un bon moyen pour le gouvernement de faire passer la pilule des 50 milliards de baisses des dépenses

publiques et les nombreuses autres mauvaises nouvelles, comme la probable libéralisation du travail le dimanche.

Mais depuis début septembre, c'est Emmanuel Macron qui a hérité du dossier. Et il n'a eu de cesse depuis d'en relativiser les enjeux : il y a en fait peu à espérer, tant en termes de pouvoir d'achat que de croissance, a-t-il répété

tout au long du mois d'octobre en recevant les acteurs concernés. Dans son entourage, on a tiré à boulets rouges sur Arnaud Montebourg, accusé d'avoir provoqué une mobilisation « disproportionnée » des professionnels. Finalement, seules 12 des 37 professions visées par l'IGF ont été convoquées à la table des négociations (1). ■■■

L'égalité des droits civiques, juridiques et politiques de tous les citoyens, qui est au fondement de l'ordre démocratique, incite les individus démocratiques à revendiquer l'égalité des conditions économiques. Elle

conduit à mener des politiques publiques – au sens de *policies* – qui visent à rendre les conditions de vie moins inégales. La politique qui s'efforce d'améliorer les conditions économiques et sociales des citoyens est à la fois une conséquence et une condition de l'exercice de la citoyenneté. Les démocrates d'aujourd'hui sont unanimes à penser qu'en deçà de certaines conditions de vie la citoyenneté devient formelle, parce que la dignité du citoyen n'est pas respectée. De manière irrésistible, la « République » conduit à revendiquer une égalité qui ne soit pas seulement « formelle » – c'est-à-dire civile, juridique et politique – mais aussi « réelle », pour reprendre la distinction traditionnelle héritée des penseurs marxistes.

La dynamique interne de la démocratie s'est d'abord exercée sur les pratiques politiques. On le sait, après avoir affirmé l'universalité du citoyen, les révolutionnaires français ont exclu plusieurs catégories de la citoyenneté « active » : les pauvres, les colonisés, les femmes, les jeunes n'ont été que des citoyens « passifs » privés du droit de voter et de participer à la vie de la Cité. L'histoire du suffrage universel montre que ces catégories se sont vu progressivement reconnaître les droits de la citoyenneté au nom des valeurs universelles proclamées lors de la Révolution, les hommes pauvres en 1848, les femmes en 1944, les naturalisés récents et les jeunes en 1974. Aujourd'hui, trois grands débats manifestent l'impatience démocratique devant

les limites apportées à la définition du corps politique au nom du « suffrage universel ». Le premier porte sur la citoyenneté des enfants : à partir de quel âge devraient-ils être pleinement reconnus comme citoyens ? Pourquoi devraient-ils attendre l'âge de dix-huit ans pour voter alors qu'ils font partie du « peuple » ? Le deuxième débat est porté par les militants du mouvement en faveur de la « citoyenneté-résidence » qui avancent l'illégitimité de la limite nationale de la citoyenneté et argumentent pour que soit automatiquement accordée une citoyenneté pleine et entière à tous ceux qui sont présents sur le sol national quelle que soit leur nationalité. Il existe, enfin, un mouvement international qui agit pour que soient accordés des droits politiques aux animaux (*the great ape project*) au nom de l'égalité de tous les êtres vivants. Ces débats attestent l'impatience devant toute limite qui caractérise la démocratie.

Conséquences des ruptures familiales, les femmes sont souvent propulsées dans des situations difficiles, surtout lorsqu'elles n'ont ni qualification professionnelle, ni capital scolaire et économique. Le lien entre monoparentalité féminine et précarité s'observe surtout parmi les femmes jeunes et peu diplômées qui ont donné naissance précocement à leurs enfants, dans des milieux où le père est plus souvent ouvrier ou employé. Pour les femmes diplômées et actives qui peuvent recourir à des aides payées pour la garde de leurs enfants, la monoparentalité ne constitue qu'une étape transitoire entre deux couples. Cet exemple illustre le phénomène de « dualisation des destins féminins » contemporains. En 2005, 1,76 million de familles étaient composées d'un seul parent et d'un enfant de moins de 25 ans, soit deux fois plus qu'en 1968 ; 2,8 millions d'enfants vivent dans une famille monoparentale⁽⁴⁾. Ce parent seul est le plus souvent la mère et les enquêtes montrent qu'une proportion relativement importante des enfants cessent toute relation avec leur père : ainsi, près d'un quart des pères divorcés disparaissent sans verser la pension alimentaire

à laquelle un juge les a astreints⁽⁵⁾. Dans les milieux les plus défavorisés, les enfants de famille monoparentale connaîtront donc des situations de logement, d'éducation et de scolarisation moins favorables que dans les milieux plus aisés. La fragilité conjugale renforce la fracture sociale, surtout en temps de chômage massif.

Si l'union et le couple ne concernent que la vie privée des individus, la séparation ou le divorce interpellent l'État, auprès duquel se tournent les plus démunis pour obtenir un logement social et des aides financières. Il lui est demandé de se substituer aux pères défailants. C'est là un des multiples exemples de la « schizophrénie » de l'État qui crée les conditions de problèmes sociaux dont le coût lui incombe et qu'il cherche en même temps à prévenir⁽⁶⁾. Pour redorer le blason du mariage, il avait même été suggéré, en 2011, de conférer plus de solennité à la cérémonie, qui, dans les grandes villes, est souvent réduite à la lecture des actes de la loi.

), l'État

français aurait résulté d'un volontarisme politique très puissant et très précoce, dans un contexte socio-anthropologique marqué par l'éclatement et l'absence d'unité ethnique et territoriale. Des Capétiens aux Bourbons, il y a continuité dans l'obsession de produire une entité unifiée (nation, peuple, État, société, peu importe) qui puisse servir d'assise au pouvoir politique. Selon un tel schéma, c'est bien l'État (au sens de centre politique) qui est premier, et la société qui est seconde ; à l'inverse du schéma anglo-saxon qui fait par exemple prévaloir la nation sur l'édification d'un centre habilité à la diriger. L'histoire de l'État français

peut-elle se lire au prisme de cette obsession centralisatrice et unificatrice ? C'est ce que Tocqueville a tenté de démontrer dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, qui établit en longue durée une continuité souterraine entre monarchie d'Ancien Régime et régimes post-révolutionnaires. Cette histoire est d'abord celle d'une phobie : la société civile est pensée comme chaos, au plus loin donc des utopies auto-organisatrices. Les « corps intermédiaires » doivent s'effacer pour laisser place au face-à-face entre l'État et l'individu (Le Bart, 2008). Les groupes de pression (Courty, 2006) ne peuvent agir aux yeux de tous. La main invisible du marché ne mérite pas qu'on s'y abandonne, pas davantage que l'ordre conservateur des hiérarchies « naturelles ». Les choses sont à construire, et c'est à l'État d'entreprendre cette œuvre de longue haleine. La croissance continue du pouvoir d'État, sa prétention à prendre en charge de plus en plus étroitement les individus, ne sont que la résultante de ce programme. L'histoire de l'État, sa mutation progressive en État-

providence, a pour fondement une inquiétude teintée de pessimisme quant à la capacité des individus à faire société et à s'auto-organiser sans la tutelle étatique. L'État seul empêche la guerre de tous contre tous, l'État seul impose les lumières de la Raison, l'État seul libère et égalise les conditions... Toutes les déclinaisons du volontarisme (révolutionnaire, napoléonien, républicain, gaullien...) se nourrissent de cette méfiance.

Un tel contexte idéologique n'autorise que des définitions négatives (au double sens du terme) de la « société civile » : celle-ci est suspecte, celle-ci ne peut être définie autrement que comme *ce qui n'est pas l'État*. L'expression est dans ces conditions forcément très insatisfaisante. La notion recouvre, de fait, des éléments aussi disparates que le monde associatif, le monde économique, le monde des institutions religieuses... autant d'univers qui n'ont guère en commun que de ne pas être l'État, mais qui au fil de l'Histoire ont forcément entretenu avec lui des relations très diverses.

Assiste-t-on depuis quelques décennies à une revanche de la société civile ? La crise de l'État-providence a ouvert un espace où peuvent s'engouffrer de nouvelles revendications de légitimité. L'État n'a plus les moyens de prétendre seul faire exister, reproduire, consolider, faire tenir la communauté nationale. Tous les monopoles auxquels cette revendication s'adossait sont en crise. Le plus fondamental est la légitimité : légitimité électorale des gouvernants prétendant incarner le collectif et parler au nom de la société ; légitimité fonctionnelle d'une bureaucratie d'État prétendant construire d'une part l'égalité par l'anonymat et la distance et d'autre part la prospérité par la redistribution juste des fruits de la croissance ; légitimité des experts promettant depuis les institutions d'État un progrès à la fois nécessaire et bienfaisant... Toutes ces légitimités fondaient des monopoles symboliques qui marquaient une séparation décisive entre ceux qui étaient habilités à parler au nom de l'État (savants, élus, technocrates...) et les autres, dépourvus en compétence et en légitimité. Un tel décalage s'observait par exemple dans l'idéologie de la planification et de l'aménagement du territoire : le centre sait ce qui est bon pour la périphérie, c'est lui qui a la main sur les délocalisations industrielles, l'aménagement des villes nouvelles ou des métropoles d'équilibre... L'État sait, l'État peut, la société civile doit suivre en s'inclinant.

L'intérêt porté par le pouvoir à la création et son souci de préserver l'héritage patrimonial s'inscrivent en France dans une longue tradition. Aujourd'hui, la révolution numérique et la mondialisation – ajoutons-y la situation financière de l'État – amènent les responsables publics et l'ensemble des acteurs à reconsidérer les fonctionnements économiques du secteur culturel. Cette pression des questions liées aux modes de financement de la culture ne doit toutefois pas conduire à penser d'abord celle-ci en termes marchands. « Le pape, combien de divisions ? », demandait Staline. Dans ce sillage-là, *mutatis mutandis*, le risque maintenant serait d'évaluer les toiles d'un peintre à leur *cash flow*, un roman à ses scores possibles en tête des gondoles... Une autre dérive consisterait à réduire les œuvres à des outils de *marketing* pour produits de luxe.

Un examen de l'efficacité des politiques menées oblige à considérer les missions du ministère de la Culture, ses ambitions et ses résultats. Et plus précisément à s'interroger sur la manière dont il allie l'aide à la création et la démocratisation de sa réception. Le rôle des villes en matière de soutien à la culture est lui aussi fondamental et une typologie des métropoles peut même être établie à partir des axes structurants de leur politique à cet égard. S'agissant de la protection du patrimoine, ce sont également les collectivités territoriales que l'on trouve désormais de plus en plus aux côtés de l'État central, non sans d'ailleurs qu'elles développent des priorités d'action spécifiques. La richesse patrimoniale de la France constitue un atout majeur pour son attractivité touristique, et une partie des recettes du tourisme pourrait être comptée dans la valeur ajoutée des branches culturelles pour mesurer le poids global de celles-ci dans le PIB. Même sans une telle inclusion, le poids de la culture dans la richesse produite s'est fortement accru au cours des quarante dernières années.

Chacune des filières culturelles est confrontée à des interrogations sur son modèle économique. C'est vrai du spectacle vivant qui pâtit d'une baisse de ses subventions en même temps que le débat autour du régime des intermittents alarme ses ayants droit. Dans les industries de la musique et du cinéma, l'apparition du numérique a déstabilisé les fonctionnements préexistants. Pour la première, si le *streaming* commence à générer des profits substantiels, leur équitable répartition entre auteurs, interprètes et maisons de disques fait problème; quant au second – bénéficiaire d'un système de financement qui lui a permis de résister face aux films américains tant dans l'Hexagone que sur les marchés étrangers –, l'apparition de nouveaux supports remet en cause le rôle des chaînes de télévision dans son financement. Quoique à un degré moindre – du moins présentement –, l'économie du livre est entrée à son tour dans l'ère numérique avec ses opportunités, ses incertitudes, ses menaces. C'est encore le cas du marché de l'art, caractérisé cependant en premier lieu par la place prépondérante qu'y occupe l'art contemporain, par l'influence des très riches collectionneurs sur le jugement porté envers les œuvres et par la présence des pays émergents.

C'est donc l'idée même d'État et son rôle qu'il faut redéfinir, non pour l'affaiblir, bien entendu, mais pour lui rendre force, cohérence et efficacité. L'administration pourra alors dépasser le simple rôle d'exécutante que l'on a eu tendance à lui assigner – la seule fonction de déclencheur de « feux verts » institués dans le prolongement de la loi organique relative aux lois de finances – et penser le long terme par-delà les urgences politiques, administratives et médiatiques.

Repenser l'État nécessite également sans aucun doute de réformer l'administration. À la suite de l'élection de François Hollande, une nouvelle politique de réforme de l'État, la « modernisation de l'action publique », a été engagée, visant à obtenir « une véritable adhésion des personnels et de l'opinion publique et un redressement de nos finances publiques à échéance de 2017 »⁽²⁰⁾.

Réformer l'administration, c'est tout d'abord la décloisonner. Il faut en effet éviter qu'elle ne se replie sur ses corporatismes et qu'elle persiste dans ses insuffisances, notamment en matière de gestion des ressources humaines. Les attitudes de coopération entre administrations doivent aussi, autant que possible, être favorisées et il faut combattre la tentation de repli sur soi, qui est grande en temps de crise. Les

synergies interministérielles sont une des clés de cette ouverture, de même que la création de services interministériels, par exemple en ce qui concerne les systèmes d'information de l'État, ou encore la lutte contre le morcellement, encore bien trop important, de la fonction publique en de multiples corps. Une gouvernance responsable suppose en particulier de fixer des objectifs clairs en termes de politiques interministérielles et d'optimisation des moyens de la gestion publique, notamment en matière de finances, de ressources humaines, de propriétés publiques, de systèmes d'information et de communication, de présence territoriale de l'État, de services à l'utilisateur et de procédure administrative. L'État, par exemple, commence tout juste à prendre conscience de la valeur de son patrimoine immatériel et doit mettre en œuvre une politique volontariste en la matière, qui s'impose à tous ses services.

Réformer l'administration, c'est ensuite préciser la répartition des compétences entre les différents niveaux de décision, qu'il s'agisse de la relation entre l'État et les collectivités territoriales ou entre l'État et ses opérateurs et agences. Il faut vraiment simplifier l'organisation territoriale de notre pays, pas nécessairement de manière uniforme, et donner aux collectivités territoriales des responsabilités accrues en privilégiant les blocs de compétences exclusives.

Enfin, réformer l'administration suppose de la replacer au centre d'une vision stratégique de l'État. Il faut aussi, dans le respect du principe hiérarchique, miser sur l'esprit d'initiative et de responsabilité des fonctionnaires. Et l'autorité politique, pour travailler plus efficacement, doit prendre effectivement appui sur l'administration en écartant les écrans et les doublons. Cela implique notamment de repenser le rôle et de maîtriser l'effectif des cabinets ministériels, en évitant de dupliquer les structures d'administration centrale par des personnes appartenant aux mêmes corps et ayant les mêmes qualifications que les fonctionnaires des services.

Avec le chômage, le temps dit libre n'est pas un temps « libéré », mais un temps désarticulé du temps de travail ; il devient un temps de désœuvrement et d'ennui ⁽⁶⁾. Le chômage prolongé peut ainsi entraîner l'individu dans un repli sur soi et une spirale délétère qui le désocialisent et le coupent de la collectivité. Dans les familles où les parents sont sans emploi, le rapport enfant/adulte est lui aussi altéré. Les difficultés économiques et sociales ne sont pas seules en cause, c'est l'image même de l'autorité et le modèle identificatoire parental qui sont en même temps ébranlés. Nombre d'éducateurs et d'enseignants ont pu l'observer : une famille vivant du RMI et de l'aide sociale ne constitue pas un modèle valorisant et sécurisant pour l'enfant ; les parents semblent pouvoir vivre sans travailler et cette situation peut se répercuter sur le comportement de l'enfant à l'école. Combiné avec la décomposition familiale et les drames qui souvent s'y rapportent, le chômage prolongé aboutit à ce que nous avons dénommé, d'un terme familier, la « déglingue » ⁽⁷⁾. Ce phénomène désigne un état de désaffiliation et de destruction identitaire suscitant une profonde dégradation du rapport à soi-même et aux autres qui se répercute sur la vie en société.

Le chômage de masse a également produit ses effets sur l'école en y introduisant, de plus en plus tôt, la crainte de l'avenir et le souci de l'emploi. Le contenu de la culture générale en a été affecté dans un sens étroitement adaptatif, en termes de compétences immédiatement opérationnelles, entraînant un rapport de plus en plus utilitariste à la culture qui fait passer au second plan le contenu, les significations, l'interrogation critique et l'autonomie de jugement ⁽⁸⁾. Évaluation, compétences et performances acquises dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, tel est le modèle qui s'est insidieusement développé avec le chômage de masse, en accentuant la concurrence des

individus pour accéder à l'emploi et en développant le stress et une sourde angoisse vis-à-vis de soi-même et de ses propres capacités.

Pour quelles raisons ces inégalités perdurent-elles alors même que le droit a été corrigé, que des politiques publiques sont développées et que l'objectif d'égalité des sexes fait désormais consensus ? D'abord, il faut souligner que la domination masculine est structurellement inscrite dans l'organisation sociale, la différenciation hiérarchisée des hommes et des femmes étant un principe constitutif de notre société. À ce titre, la réalisation de l'égalité réelle des sexes implique de profondes transformations, nécessitant du temps mais aussi (et surtout) une réelle volonté collective et individuelle. Or justement, en la matière, les changements sont moins nets qu'ils n'y paraissent. Ainsi, la volonté des pouvoirs publics en matière d'égalité des sexes est fluctuante et souvent timorée : en termes institutionnels, les droits des femmes n'ont par exemple bénéficié d'un ministère de plein droit qu'entre 1984 et 1986 et entre 2012 et 2014 ; en termes d'action publique, les mesures restent souvent symboliques et/ou sans effet, comme l'atteste l'accumulation de lois, aux effets limités, sur l'égalité professionnelle. L'ambiguïté des politiques d'égalité femmes-hommes, traversées par

la tension entre l'affirmation d'un principe et la faiblesse des dispositions prises, témoigne ainsi de la place secondaire accordée à la question. Mais elle reflète aussi l'ambiguïté du consensus affiché autour de l'objectif d'égalité des sexes. En effet, ce consensus apparent révèle une transformation des normes sociales, condamnant par exemple les comportements ou propos les plus manifestement sexistes, plus qu'un changement radical des représentations et pratiques. Pour le dire autrement, l'adhésion au principe de l'égalité est autant partagée que la pratique de l'inégalité. Ainsi, les enquêtes montrent, par exemple, que les hommes des classes populaires consacrent autant de temps aux tâches domestiques que ceux des classes supérieures (INSEE, 2010) et que les violences conjugales se retrouvent dans les mêmes proportions dans tous les milieux sociaux⁽¹⁰⁾. De même, les caquètements d'un député en 2013 pendant l'intervention d'une députée à l'Assemblée nationale, la misogynie de certaines unes de la presse magazine ou le climat sexiste de certaines grandes écoles viennent souligner la persistance du refus de l'égalité des sexes, y compris dans les classes supérieures. Dès lors, l'attachement affiché à l'égalité des sexes apparaît davantage comme une stratégie de distinction sociale visant à renvoyer le maintien des inégalités sur d'autres catégories sociales (les classes populaires, les musulmans, certains pays étrangers, etc.) que comme le témoignage d'une réelle égalité.

Si des progrès ont été considérables dans les dernières décennies, le processus d'égalisation des chances et des conditions des femmes et des hommes reste donc largement inachevé. Le chemin à parcourir paraît long et incertain, d'autant que les résistances peuvent être fortes, et que l'histoire nous apprend que les progrès de l'égalité des sexes ne sont ni linéaires, ni irréversibles. En ce sens, l'égalité réelle des femmes et des hommes constitue un défi de taille pour les décennies suivantes.

L'Union bancaire est une réforme cruciale pour l'avenir de la zone euro. Son principe a été adopté en juin 2012, à l'issue d'une crise des dettes souveraines qui a failli provoquer l'éclatement de la zone. Parce qu'elle puise sa source dans les failles institutionnelles de la construction européenne, cette crise a permis aux États membres de réaliser l'impérieuse nécessité du changement.

L'Union bancaire en est l'une des pièces maîtresses. Elle se décline en

trois volets : un mécanisme de supervision unique (MSU) qui transfère à la banque centrale européenne (BCE) la supervision des grandes banques de la zone euro ; un mécanisme de résolution des difficultés bancaires (MRU), qui doit permettre d'organiser le démantèlement ou la liquidation ordonnés des banques insolvables (y compris les plus grandes d'entre elles) ; et une garantie européenne des dépôts certifiant aux citoyens de la zone euro de recouvrer sans décote

et sans délai les dépôts confiés à une banque de la zone dans la limite de 100 000 euros.

Il s'agit d'une réforme très structurante puisqu'on en attend :

- qu'elle rompe le cercle vicieux entre risque bancaire et risque souverain, qui avait précipité la crise des dettes souveraines ;

- qu'elle remédie à la fragmentation de l'espace financier européen, qui a suivi la crise des dettes souveraines en zone euro ;

- qu'elle consolide les bases institutionnelles d'une monnaie unique jusqu'alors incomplète, puisque « fédérale » dans sa composante fiduciaire (pièces et billets d'euros) mais encore très largement « nationale » dans sa composante scripturale, les dépôts effectués dans une banque chypriote n'ayant pas la même valeur, en cas de choc, que ceux effectués dans une banque allemande.

Si l'Union bancaire aboutit, on peut donc s'attendre à des effets importants à moyen et long termes sur les conditions et la structure du financement au sein de la zone euro, ainsi que sur l'activité du secteur bancaire. Reste que sa mise en place sera longue. Son processus séquentiel et son étalement dans le temps en font un horizon probable mais encore incertain. L'accord de décembre 2013 relatif au mécanisme de résolution des difficultés bancaires renforce cette incertitude, car il témoigne une nouvelle fois de la réticence des États membres à progresser vers le fédéralisme budgétaire. L'Union bancaire est apparue comme le complément indispensable de l'Union monétaire, mais pourra-t-elle être menée à son terme sans union budgétaire ?

Aux États-Unis, au Québec, aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie ou en Grande-Bretagne, la baisse des engagements financiers, les suppressions de postes, l'abandon des programmes éducatifs et culturels ou les fermetures de musées se poursuivent⁽¹³⁾. Le phénomène d'érosion des engagements s'amplifie, au moment où les musées doivent composer avec de nouvelles échelles territoriales et s'appuyer sur des modèles économiques hybrides et fragiles. La patrimonialisation continue des biens et la croissance des normes de conservation et d'entretien conduisent à une gestion de plus en plus complexe, coûteuse et illisible. Les musées doivent aussi justifier l'atteinte de leurs objectifs auprès de tuteurs publics ou privés de plus en plus exigeants. Aucun indicateur ne permet aujourd'hui de garantir que la pérennité de toutes les institutions muséales est assurée.

Si les grands musées occupent une place de choix dans les médias, ils ne doivent pas faire oublier la très grande majorité des musées qui, avec des moyens souvent très modestes, contribuent à la dynamique culturelle des territoires. Ces musées disposent de marges de manœuvre très limitées (mutualisation de services ou d'activités, appel au bénévolat ou au don) par rapport au poids de leurs charges. Les écarts entre musées se voient renforcés : inégalités d'implication et de financement des collectivités en matière de politique muséale, lesquelles sont associées à d'écrasantes disparités de fréquentation, accentuant un phénomène de « métropolisation ». Si plus de 61 millions de visites ont été dénombrées en 2012 dans 993 Musées de France⁽¹⁴⁾, seuls sept d'entre eux dépassent le million de visites. Ainsi, l'effet « capitale » est déterminant : à l'exception du château de Versailles, les musées les plus visités de France sont tous parisiens. À

l'échelle européenne, les disparités de fréquentation des musées montrent l'ampleur du défi : 76 % des Suédois fréquentent annuellement leurs musées, mais les Grecs et les Portugais ne sont que 17 % à fréquenter les leurs.

La cohésion sociale, la diversité culturelle et la contribution des musées à la qualité de vie et au bien-être des habitants sont devenues des enjeux centraux dans de nombreux pays européens, mais l'atteinte de ces objectifs est rendue particulièrement difficile en raison de l'érosion du pouvoir d'achat des classes moyennes, économiquement fragilisées, qui sont les moteurs de la consommation culturelle.

Dans ce paysage contrasté et vulnérable, trois grandes variables conditionnent l'avenir des musées : les territoires qu'ils embrassent, la gouvernance qui sert l'accomplissement de leurs missions et les financements qui permettent de garantir leur développement et leur pérennité. Alors que l'État redéfinit son rôle à travers la doctrine de l'État « stratège », la question de la gouvernance des musées se pose avec une singulière intensité : suffirait-il de les regrouper en réseaux et de mutualiser leurs activités ? Doit-on encore accroître, et avec quels risques, la contribution de tuteurs privés ?

VERS UN TROISIÈME ÂGE DES POLITIQUES CULTURELLES ?

Souvent présentée comme une spécificité française, la politique culturelle ambitieuse menée par un « État-culturel » désormais en perte de vitesse est aujourd'hui fortement remise en cause, à la faveur d'évolutions telles que la montée en puissance des collectivités territoriales, l'intégration européenne et une certaine mondialisation des pratiques de production et de consommation culturelle. C'est le symptôme d'une crise de conscience de la politique culturelle héritée de Malraux, voire le signe avant-coureur d'une nouvelle séquence historique, qui après le souci de « démocratisation culturelle », puis l'exigence d'« exception culturelle » et l'impératif de « diversité culturelle », peine à trouver sa doctrine : cherchant à réconcilier État et marché au sein d'une nouvelle rhétorique, elle présente la culture comme un levier de croissance en temps de crise, repose sur le basculement d'une politique d'offre vers une politique de demande et présente la subvention de la création comme un investissement et non une dépense improductive.

Changement de paradigme des politiques publiques

Le relatif consensus prévalant jusqu'alors sur la nature structurellement déficitaire de la création et sur la légitimité du soutien d'un service public de la culture, sans considération de retour sur investissement, s'en trouve menacé, à la fois par la dérive populiste d'une économie du divertissement récréatif et par la montée en puissance d'un néo-libéralisme fasciné par les mirages de l'économie numérique.

Longtemps érigée en rempart contre la « marchandisation de la culture », susceptible à la fois de compenser par la subvention les défaillances de marché et de contrôler par la réglementation publique la captation de valeur artistique, la politique culturelle amorce un tournant décisif qui ne se réduit pas à la « fin de l'exception culturelle »⁽¹⁾. Il est susceptible de remettre en question l'utopie de l'État-culturel, voire de bouleverser nos assises anthropologiques : la culture, longtemps présentée comme valeur partagée, conçue sur le mode du don désintéressé, fondement d'un lien social qui n'est pas toujours consensuel, exception à la « loi » du marché et vecteur possible de démocratie participative, est au contraire aujourd'hui envisagée comme le champ de manœuvre et d'expérimentation d'un capitalisme cognitif en régime néolibéral. Elle est conçue comme un facteur économique de premier plan, en vertu de ses possibles effets de label (*made in France*), mais également du développement du secteur de services récréatifs à forte valeur ajoutée, ou encore des externalités positives qu'elle génère, notamment en matière de retombées touristiques. C'est ainsi qu'émerge sur la scène politique une nouvelle rhétorique présentant la culture comme « levier de croissance », « facteur économique », « avantage comparatif » pour une France dont l'hégémonie culturelle et le pouvoir d'influence sont supposés affaiblis.

(1) Benhamou F. (2006), *La fin de l'exception culturelle. Plaidoyer pour une perspective européenne*, Paris, Seuil.